

| |
|-------------------------------------|
| Département de la Haute-Loire |
| Arrondissement D'YSSINGEAUX |
| Communauté de Communes LOIRE SEMENE |

**BUREAU DE LA COMMUNAUTE DE
COMMUNES « LOIRE SEMENE »**

REUNION DU 14/05/2024
DECISION N° 20240514_B_064

Étaient présents : Frédéric GIRODET, Claude VIAL, Emmanuel SALGADO Roland RIVET, Daniel DURIEUX, Patrick Bruno MARCON, Yves BOMPUIS, Nathalie JOLIVET, Christine BONNEFOY, Martine GINET

VU le Code Général des Collectivités territoriales, article L 5211-10 alinéas 3 et 4,

VU la délibération n° 20230711_D_090 du Conseil Communautaire du 11 juillet 2023 portant sur les délégations du Conseil Communautaire au Bureau et au Président,

**Commission : Famille, Enfance, Jeunesse et Prévention de la Délinquance
Objet : Convention de remboursement des frais de départ en formation des professionnels petite enfance aux Crèches associatives Les Lutins d'Aurec sur Loire et Les Enfants de Saint Just Malmont dans le cadre de l'appel à projet « Pour des alliances locales de solidarités » de la Préfecture de Haute-Loire**

Le Bureau,

N° 20240514_B_064

Après avoir pris connaissance du rapport de Monsieur le Président et conformément à la délégation qui lui a été consentie par le Conseil Communautaire en la matière,

- Approuve la convention de remboursement des frais de départ en formation des professionnels petite enfance aux Crèches associatives Les Lutins d'Aurec sur Loire et Les Enfants de Saint Just Malmont dans le cadre de l'appel à projet « Pour des alliances locales de solidarités » de la Préfecture de Haute-Loire :
 - Coût total du projet : 10 644 € - Montants reversés :
 - Crèche Les Lutins d'Aurec sur Loire : 1150 €
 - Crèche Les Enfants de Saint Just Malmont : 670,45 €
- Autorise Monsieur le Président à signer ladite convention

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
ou Sous-Préfecture
le :

Fait à La Séauve-sur-Semène, le 14 mai 2024

Le Président



Frédéric GIRODET

AR Prefecture

043-244301131-20240514-20240514_B_064-AU
Reçu le 11/06/2024